



Vente à un indivisiare

Par Is, le 12/06/2020 à 10:01

Bonjour,

Mon père est décédé en mars 2013, sa veuve a choisi 1/4 en pleine propriété , les 3/4 en usufruit. Elle est décédée le 11/11/2019. Sa fille (aucun lien avec moi), hérite du quart. Je veux lui vendre ma part.

Au moment de la succession de mon père, j'ai fait faire une expertise immobilière par un cabinet : 149800 €

Par mon notaire, j'ai fait une proposition (haute) de prix , en lui réservant la possibilité de faire une autre estimation par cabinet d'experts en ma présence.

Elle a fait faire une évaluation par un agent immobilier du coin (80000€). Elle refuse une autre expertise. Ce montant est parti sur sa déclaration de succession.

Quelle somme retenir pour ma part que j'estimais compte tenu de l'expertise à 120000€ sachant que je pourrais baisser à 100000. Comment puis-je me sortir de cette affaire.

Merci. Cordialement L. Sainton